

Campagne 2026

Depuis sa création en 2004, l'association Lucien de Maleville défend et fait connaître l'œuvre de l'artiste Lucien de Maleville auprès d'un public large, contribuant à la conservation et à la mise à jour d'un patrimoine artistique, historique et régional. Depuis 2017, elle gère le fonds d'atelier de l'artiste, « un trésor d'émotions où l'on pourra puiser ». En 2013, l'association a été **reconnue d'intérêt général** ce qui permet à ses donateurs de bénéficier d'une déduction fiscale sur les revenus imposables de 66 % des sommes versées à l'association (dons et cotisations incluses).

Pour 2026, trois actions phares seront conduites avec le soutien des membres et donateurs :

1. Fonds d'atelier de l'artiste : l'association réalisera la **campagne d'inventaire iconographique des études préparatoires aux œuvres** [les grands formats], de la collection de photographies et des carnets.
2. Connaissance de l'œuvre : l'association soutiendra un travail de fonds sur la **production intellectuelle de l'artiste**, principalement ses *Notes d'art* et ses *Carnets*, dans la perspective d'une publication.
3. Valorisation de l'œuvre : l'association poursuivra la réflexion et les contacts autour d'un **futur projet d'exposition** mettant en valeur le processus de création artistique (pièces du fonds d'atelier), les compositions d'atelier et les écrits de l'artiste.

NOUS SOUTENIR

La plateforme Hello Asso délivre en simultané le justificatif de paiement et le reçu fiscal correspondant.

➔ **Don et cotisation** : <https://www.helloasso.com/associations/association-lucien-de-maleville/adhesions/adhesions-et-dons-2026>



AUTRE MODE DE REGLEMENT (chèque ou virement)

M. Mme M. et Mme (*rayer les mentions inutiles*)

Nom _____

Prénom(s) _____

Adresse postale _____

Tél _____ E-mail _____

- 25 € cotisation simple (soit 8,5 € après déduction).
 - 30 € (soit 17 € après déduction)

apporte mon soutien aux actions d'intérêt général de l'association Lucien de Maleville sous forme de don :

- 25 €** (soit 8,5 € après déduction).
 - 50 €** (soit 17 € après déduction)
 - 75 €** soit 34 euros après déduction
 - 100 €** soit 34 euros après déduction
 - Autre montant libre :** €

Le _____

Signature _____

AUTRE MODE DE REGLEMENT

- chèque ci-joint d'un montant de _____ € à l'ordre de « Association Lucien de Maleville »
 virement bancaire sur le compte de l'association

BIC : SOGEFRPP / banque : 30003 agence : 01593 compte : 00037261332 clé : 78
IBAN : FR76 3000 3015 9300 0372 6133 278

Formulaire à retourner à : Association Lucien de Maleville – 9, rue Pontcarral – 24 250 Domme ou
asso@luciendemaleville.org Remise d'un reçu fiscal